

10 nov 2023 -21:01

Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 10 novembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Marché public pour le SPF Mobilité et Transports

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la production des permis de conduire pour le SPF Mobilité et Transports.

Le marché public concerne la production des permis de conduire, permis de conduire provisoires et permis de conduire internationaux et leur distribution dans les communes belges.

Le marché actuel est arrivé à échéance le 30 septembre 2023. Il a été prolongé pour une période d'un an, afin d'assurer la continuité dans la production et la distribution des permis de conduire, dans l'attente de l'attribution du nouveau marché public. Le nouveau marché sera lancé par procédure ouverte pour une durée de six ans et six mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Nouveaux codes de nomenclature pour les visites des médecins généralistes dans les centres d'hébergement et de soins

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal créant de nouvelles prestations pour les visites des médecins généralistes dans les centres d'hébergement et de soins ou dans les maisons de repos.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Soins efficaces » prévu dans l'accord national médico-mutualiste de 2021.

Deux nouvelles prestations sont introduites dans la nomenclature des prestations de santé pour la visite d'un médecin généraliste ou d'un médecin généraliste sur la base de droits acquis, dans un centre d'hébergement et de soins ou dans une maison de repos. C'est ainsi que six nouveaux codes de suppléments seront applicables aux visites urgentes et ce, afin de faciliter le contrôle par le Service d'évaluation et de contrôle médical (SECM).

Le but étant de promouvoir une utilisation correcte de la nomenclature, de revaloriser les visites chronophages dans les centres d'hébergement et de soins et de promouvoir leur qualité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Désignation de la présidente du comité de direction du SPF Affaires étrangères

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation de la présidente du comité de direction du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Theodora Gentzis est désignée au poste de présidente du SPF Affaires étrangères pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- la réalisation d'infrastructures au profit de la capacité motorisée dans les quartiers de Bourg-Léopold et de Marche-en-Famenne
- un contrat ouvert pluriannuel de services pour la mise à disposition de navires-écoles pour des périodes de formations pratiques en mer

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Revenu d'intégration sociale : dispense pour les personnes qui débutent un métier en pénurie

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal introduisant une augmentation de l'exonération socioprofessionnelle pour les personnes qui commencent un métier en pénurie.

L'exonération socioprofessionnelle (exonération ISP) favorise l'intégration d'une personne bénéficiaire du revenu d'intégration qui commence à travailler ou qui suit une formation professionnelle, en ne tenant pas compte d'un montant mensuel forfaitaire dans le calcul des ressources. L'exonération ISP sera désormais augmentée pour les bénéficiaires du revenu d'intégration qui commencent à travailler dans une profession à pénurie.

Cette augmentation temporaire a pour but de stimuler l'intérêt pour les métiers en pénurie. Les bénéficiaires du revenu d'intégration devront ainsi moins longtemps faire appel au revenu d'intégration et les emplois vacants dans les métiers en pénuries seront pourvus.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Introduction d'une prime tarif social

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant une prime tarif social.

Les primes tarif social trimestrielles visent une application plus équitable et plus complète des tarifs sociaux pour l'énergie. De nombreux citoyens ont en effet un statut social sans avoir de contrat de fourniture pour leur résidence principale, bien qu'ils consomment de l'énergie domestique. Dans la plupart des cas, c'est parce qu'ils font partir d'un point de raccordement collectif.

L'avant-projet :

- détermine sous quelles conditions s'ouvre un droit à la prime tarif social
- désigne le 1er juillet 2024 comme date d'entrée en vigueur du droit à la prime tarif social
- comprend l'assise légale pour le traitement, l'octroi et le contrôle des demandes de prime tarif social
- définit l'échange de données et les obligations de fournir certaines données afin de limiter la charge administrative dans le chef du demandeur et d'assurer une meilleure automatisation du traitement des demandes

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et pour concertation avec les régions au Comité de concertation. Il sera ensuite soumis au Conseil d'Etat pour avis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Dispositions fiscales diverses

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses.

L'avant-projet de loi contient :

- des modifications de la loi du 23 janvier 1989 relative à la compétence fiscale visée à l'article 110, §§ 1er et 2, de la Constitution
- des modifications relatives aux impôts sur les revenus (déduction pour investissement)
- des modifications de la loi-programme du 27 décembre 2004 (remboursements de gazole professionnel)

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Intervention pour les personnes handicapées qui reprennent le travail

Sur proposition de la ministre des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer les seuils financiers pour les personnes handicapées qui prennent le chemin du travail.

Le projet d'arrêté royal encourage les personnes handicapées ne disposant pas de revenus du travail depuis au moins deux ans à (re)prendre le chemin du travail. Durant une période de deux ans, ces personnes pourront bénéficier d'un abattement supérieur de leurs revenus du travail afin de pouvoir plus facilement cumuler leur allocation de remplacement de revenu (ARR) et des revenus du travail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif à l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration portant la mise en place, pour le calcul de l'allocation de remplacement de revenu, d'un système d'exonération des revenus du travail plus avantageux pour les personnes en situation de handicap en inactivité de longue durée, en vue de les encourager à reprendre le chemin du travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2023](#)

Actualisation de l'évaluation fédérale des incidences environnementales et de la participation du public

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'évaluation des incidences environnementales des plans et programmes fédéraux et à la participation du public.

L'avant-projet consiste en une actualisation de la loi relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la participation du public lors de leur élaboration (loi SEA). La loi SEA (Strategic Environmental Assessment) transpose, pour l'autorité fédérale, les règles et obligations qui découlent du droit international conventionnel (Convention d'Aarhus) et du droit de l'UE dérivé.

La révision maintient majoritairement le système tel que fixé dans la loi SEA originelle. Seules quelques modifications limitées sont proposées, qui reposent sur une analyse articulée autour des trois éléments suivants :

- vérifier si la loi est encore conforme à toutes les réglementations et jurisprudences internationales et européennes pertinentes, et apporter les adaptations nécessaires le cas échéant
- actualiser la liste des plans et programmes nécessitant une évaluation des incidences sur l'environnement dans tous les cas
- améliorer, préciser et, si possible, rendre plus flexibles les procédures prévues dans la loi SEA

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 13 février 2006 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la participation du public dans l'élaboration des plans et des programmes relatifs à l'environnement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du
Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Mathias Bienstman
Porte-parole (NL)
+32 499 77 68 06
mathias.bienstman@khattabi.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Exposé général du budget 2024

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la secrétaire d'Etat au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé l'Exposé général du budget initial 2024.

L'Exposé général du budget initial 2024 donne un aperçu de la situation budgétaire de l'entité I pour les années 2023 et 2024, en tenant compte des décisions du conclave budgétaire.

Le document peut être soumis au Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Introduction d'un impôt minimum pour les multinationales - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé en seconde lecture un avant-projet de loi introduisant un impôt minimum pour les entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

L'avant-projet de loi s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne 022/2523 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial.

L'impôt minimum est perçu par le biais de trois types d'impôts complémentaires :

- l'impôt national complémentaire : avant l'application de l'impôt complémentaire en vertu de la RIR et de l'impôt complémentaire en vertu de la RBII, un impôt complémentaire peut être appliqué au niveau national pour les entités établies sur le territoire
- l'impôt complémentaire en vertu de la règle d'inclusion du revenu (RIR) : dans le cadre de l'impôt complémentaire en vertu de la RIR, l'entité mère ultime du groupe de sociétés multinationales applique une imposition supplémentaire pour compenser l'insuffisance des impôts prélevés sur les filiales
- l'impôt complémentaire en vertu de la règle relative aux bénéficiaires insuffisamment imposés (RBII) : cet impôt complémentaire sert de filet de sécurité pour la RIR lorsque celle-ci ne peut pas être appliquée ou n'aboutit pas à une situation où tous les impôts complémentaires sont effectivement imposés

L'impôt minimum s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 750 millions d'euros.

L'avant-projet est soumis à la signature de Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la
Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Utilisation des données à caractère personnel par l'AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des missions d'inspection et de contrôle de l'AFMPS.

L'avant-projet fournit une base légale conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD (UE) 2016/679) pour le traitement des données à caractère personnel par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), dans le cadre des missions d'inspection qui lui sont confiées par la loi. La collecte, le traitement et l'utilisation de ces données doivent être conformes au RGPD.

Il prévoit également la limitation des droits accordés par le RGPD aux personnes concernées par ces traitements lorsque l'exercice de ces droits entraverait les missions d'inspection ou compromettrait le secret d'une enquête pénale ou la sécurité des personnes.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2023](#)

Transposition de la directive UE en matière de cybersécurité des réseaux et des systèmes d'information

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal transposant en droit belge la Directive européenne 2022/2555 du 14 décembre 2022 (appelée Directive NIS 2) concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union.

La présente loi remplacera la loi du 7 avril 2019 établissant un cadre pour la sécurité des réseaux et des systèmes d'information présentant un intérêt pour la sécurité publique - qui a mis en œuvre la Directive 2016/1148 du 6 juillet 2016 (appelée Directive NIS 1)

La Directive 2022/2555 poursuit les objectifs suivants :

- élargir les secteurs et les types d'entités concernés par la cybersécurité
- renforcer les mesures de gestion des risques en matière de cybersécurité et de notification des incidents
- partager les informations en matière d'incidents ou de cyberrisques
- renforcer les mesures de supervision et de sanctions
- garantir la coopération européenne et nationale entre les autorités compétentes
- garantir une approche cohérente au niveau européen

La Directive 2022/2555 s'inscrit parfaitement dans l'objectif stratégique de la Belgique de devenir l'un des pays européens les moins cybervulnérables d'ici 2025. L'avant-projet de loi transposera la Directive en droit belge. L'avant-projet est complété par un projet d'arrêté royal.

Les avis de l'Autorité de protection des données et du Conseil d'Etat sont demandés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Implémentation des spending reviews au sein de l'administration fédérale

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé l'implémentation des spending reviews au sein de l'administration fédérale.

La note de la secrétaire d'Etat au Budget met en œuvre l'accord de gouvernement, les recommandations par pays du Conseil européen de 2018 et 2019 et du plan d'implémentation *Recovery and Resilience Facility* (RRF). La note comprend un suivi portant sur le contenu des résultats des projets déjà réalisés en matière de spending reviews en 2021, 2022 et 2023 et la sélection de deux nouveaux sujets de spending reviews pour 2024 (l'efficacité de l'aide fédérale en matière de recherche et développement / l'aperçu des subventions).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Modification du fonctionnement de la Commission du travail des arts

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mars 2023 relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts, aux critères et à la procédure de reconnaissance des fédérations des arts et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts.

La mise en place de la Commission du travail des arts bat son plein, de même que la construction du site internet informatif et de la plateforme Workinginthearts. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, il est apparu que quelques modifications techniques ou clarifications étaient nécessaires dans les textes publiés.

Le projet d'arrêté royal en projet vise à corriger ces quelques erreurs matérielles et à apporter les clarifications permettant une application sûre de la réglementation.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mars 2023 relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts, aux critères et à la procédure de reconnaissance des fédérations des arts et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be